



Le 8 février 2024

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : 9^{ème} Demande amendée d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024 (« **Demande** »)
Dossier de la Régie : R-4194-2022 (Phases 3A et 3B)
Notre dossier : 111216.0129

Chère consoeur,

Suite à la vôtre du 2 février 2024, nous vous transmettons les informations demandées relativement à la planification de l'audience pour l'examen des phases 3A et 3B du dossier mentionné en titre.

Audition à huis clos (volet confidentiel – cavalier tarifaire du marché du carbone et prix de la molécule de gaz naturel de source renouvelable (« **GSR** ») pour l'année 2024)

Gazifère s'en remet à la preuve documentaire versée au dossier relativement au cavalier tarifaire lié au marché du carbone et n'entend pas faire de présentations à l'audience sur ce sujet. Les réponses de Gazifère aux dernières demandes de renseignements de la Régie portant sur ce sujet, lesquelles seront déposées le 19 février 2024, compléteront la position de Gazifère sur ce sujet.

Ainsi, dans un objectif d'allègement, Gazifère ne prévoit pas la présence des témoins pour traiter de ces sujets.

Toutefois, si la Régie souhaite la présence de ces témoins lors de l'audience, il serait important pour Gazifère de le savoir rapidement afin de prévoir en conséquence. Dans un tel cas, le témoignage de ces personnes se déroulerait à huis clos.

Quant au prix de la molécule de GSR, compte tenu de la demande de Gazifère de suspendre le traitement de cette demande, Gazifère ne prévoit pas de panel sur ce sujet lors de l'audience.

Audition publique (volet public)

- **Panel 1 : Étude RCAM**

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère pour ce panel sera d'une durée approximative de vingt (20) minutes.

La preuve de Gazifère sera présentée par un panel composé de messieurs Gord Chalk et Matt Hamilton, de la firme MNP, Virgil Lupas et Rashad Ibrahimov d'Enbridge Inc. et Jean-François Tremblay et Roch Charlebois-Gougeon de Gazifère.

M. Gord Chalk témoignera à titre d'expert en allocation de coûts d'entreprises d'utilité publique réglementées. Les autres personnes prenant part à ce panel témoigneront à titre de témoins ordinaires.

Afin de faciliter la coordination avec le service d'interprétation simultanée, les représentants de MNP et d'Enbridge Inc. ont été mobilisés pour la journée du 20 février 2024 pour les fins de leur témoignage.

- **Panel 2 : Mise à jour du dossier tarifaire pour l'année 2024**

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère pour ce panel sera d'une durée approximative de dix (10) minutes.

La preuve de Gazifère sera présentée par un panel composé de mesdames Julie-Christine Lacombe et Sandy Côté et de messieurs Jean-François Tremblay et Roch Charlebois-Gougeon de Gazifère.

- **Panel 3 : PAG (mécanisme de découplage des revenus, formule d'indexation des dépenses d'exploitation et modification au mécanisme de partage)**

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère pour ce panel sera d'une durée approximative de vingt (20) minutes.

La preuve de Gazifère pour ce panel sera présentée par madame Julie-Christine Lacombe et par messieurs Jean-François Tremblay et Roch Charlebois-Gougeon de Gazifère.

- **Stratégie tarifaire et assurances**

Eu égard à la stratégie tarifaire et aux assurances, Gazifère s'en remet à la preuve documentaire versée au dossier et n'entend pas faire de présentations à l'audience sur ce sujet.

En effet, eu égard notamment à la question des assurances, les réponses de Gazifère aux dernières demandes de renseignements de la Régie qui seront déposées le 19 février 2024 compléteront la position de Gazifère sur ce sujet.

Ainsi, dans un objectif d'allègement, Gazifère ne prévoit pas la présence des témoins pour traiter de ces sujets.

Toutefois, si la Régie souhaite la présence des témoins d'Enbridge Inc. lors de l'audience, il serait important pour Gazifère de le savoir rapidement afin de prévoir en conséquence, notamment pour retenir les services d'interprètes.

* * *



Nous estimons à dix (10) minutes le temps de contre-interrogatoire pour chacun des intervenants et à quarante-cinq (45) minutes le temps requis pour notre argumentation.

À ce stade, nous n'entendons pas soulever de moyens préliminaires à l'audience.

Gazifère n'entend pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de la preuve écrite déjà versée au dossier. Nous prévoyons déposer des déclarations sous serment attestant de la véracité des faits mentionnés dans cette preuve, tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (RLRQ c. R-6.01).

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Geneviève Paquet (GRAME)

Me Pierre-Olivier Charlebois et Me Marie-Pierre Boudreau (FCEI)

Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (RTIÉÉ)

